

## EDITO

# Lutte contre les fausses informations en Côte d'Ivoire : sanction d'accord, éducation d'abord

Par **Israël Guébo\***

**Q**uatre personnes ont été interpellées pour avoir participé « à une large diffusion de ces nouvelles fausses ». C'est ce qu'indique une note du Procureur de la République en date du 2 novembre 2023, qui met « en garde tous les auteurs de telles publications, de même que ceux qui les diffusent ». Le magistrat prévient « qu'ils seront activement recherchés par les services compétents et interpellés afin de leur faire subir la rigueur de la loi pénale ». C'est un avertissement on ne peut plus clair sur un phénomène qui s'est durablement installé dans le quotidien des Ivoiriens et dont les conséquences sont bien souvent dommageables : les fake news, en français, les fausses informations.



à la fois ceux qui agissent en pleine conscience des méfaits tout comme ceux qui pêchent de bonne foi.

La loi N° 2013-451 portant répression de la cybercriminalité et la divulgation des fausses informations ou fake news est explicite : « **Est puni de six (6) mois à deux (2) ans**

**d'emprisonnement et de 1 000 000 à 5 000 000 francs CFA d'amende, le fait pour toute personne de communiquer ou de divulguer par le biais d'un système d'information, une fausse information tendant à faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration de biens, ou une atteinte aux personnes a été commise ou va être commise** ». Ce texte s'applique à tout type de désinformation. Commençons par les définitions basiques, car oui, il existe une différence, par exemple, entre la désinformation et la mésinformation.

La désinformation est une information qui est fausse, et la personne qui la diffuse sait qu'elle est fausse. « *C'est un mensonge délibéré et intentionnel, qui montre que les gens sont activement désinformés par des acteurs malveillants* ». Cependant, la mésinformation est une information qui est fausse, mais la personne qui la diffuse pense qu'elle est vraie. Sur cette base, nous sommes très nombreux susceptibles de tomber sous le coup de la loi, car bien souvent, les contenus que nous partageons de bonne foi n'ont pas été vérifiés par nos soins. Nous faisons une confiance aveugle aux personnes qui nous les envoient, ce qui accroît le danger, touchant ainsi un très large public. C'est la raison pour laquelle, et même si c'est nécessaire à un certain point, brandir la loi en

Fait indexé : un « message vocal » de 2 minutes 47 secondes diffusé et largement repris sur l'application WhatsApp invitant les populations à rentrer chez elles à 18 heures, au plus tard à 19 heures, parce que « *le pays sera mouvementé, il y aura des agressions (...) des tueries, des enlèvements* ». Selon l'auteur, cette information viendrait « *d'un Colonel, un gradé de l'armée* ».

Ce genre de rumeur n'est pas inédit dans un pays où, par le passé, la désinformation a été à l'origine de nombreux dégâts, notamment pendant la période du Covid-19 et lors de l'élection présidentielle de 2020. Malgré le fait qu'une loi incrimine nommément ce délit, les choses semblent empirer. Les nombreuses condamnations ne dissuadent pas les auteurs,

face des contrevenants n'est pas la meilleure solution. Ce serait s'attaquer aux conséquences et non soigner le mal à la racine. L'éducation reste la clé. Et elle doit toucher plusieurs cibles.

### Lutter contre les fake news par l'éducation

La cible. Quelle cible ? Faisons-en la photographie. **29 millions d'habitants** en Côte d'Ivoire. 2 fois plus d'abonnés à la téléphonie mobile selon les chiffres du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI). Plus précisément, **50 655 782 cartes SIM en circulation** dans le pays. Donc plus de 50 millions de possibilités d'envoyer un message et donc de diffuser une fausse information.

Du côté d'internet, il y avait **12,94 millions d'internautes** en Côte d'Ivoire au début de l'année 2023, soit un taux de pénétration d'internet à 45,4%, parmi lesquels, **5,10 millions d'utilisateurs de médias sociaux**, soit 17,9% de la population totale.

Les données publiées dans les ressources publicitaires de Meta indiquent que, pour la même période, **Facebook comptait 4,65 millions d'utilisateurs** en Côte d'Ivoire au début de 2023, **1,50 million sur Messenger** et **708,7 mille sur Instagram**.

Les réseaux sociaux comme **LinkedIn** et **Twitter** (désormais X) constituent aussi la population des réseaux sociaux de la Côte d'Ivoire, avec respectivement **1,10 million de « membres »** et **244,9 mille utilisateurs**. Sur ces plateformes, on trouve tout type de personnes qui, malgré leur localisation, leur statut ou leur origine sociale, sont des potentiels vecteurs de fake news. C'est la raison pour laquelle la démarche d'éducation doit être la plus large possible.

D'abord envers les plus jeunes. Que ce soit dans les écoles ou par les parents à la maison, ils doivent, dès le bas âge, comprendre et communautaire, pourraient être déployés pour enseigner aux habitants les

apprendre la pensée critique, la vérification des sources et la compréhension des médias. Cela peut se faire par des ateliers interactifs, des jeux sérieux ou des séances pédagogiques interactives. L'objectif in fine étant de leur enseigner la différence entre informations vérifiées et fausses informations.

Ceux aussi vers qui l'on doit se tourner lorsqu'on parle d'éducation, ce sont les fameux influenceurs, blogueurs et autres activistes web. Ces acteurs ont souvent une grande portée auprès du public et sont écoutés, puis suivis parfois aveuglément. Il faut pour eux des formations ciblées pour les sensibiliser aux conséquences des fausses informations et les outiller pour diffuser des contenus vérifiés et fiables. Des ateliers de vérification des faits et des bonnes pratiques en matière de partage de l'information pourraient être proposés. Et si l'un d'entre eux se rend coupable de faits répréhensibles en la matière, il faudrait le condamner à des « travaux d'intérêt général » dont le contenu les obligerait à devenir des ambassadeurs de la bonne information.

Les professionnels de l'information doivent être pris en compte. Même s'ils bénéficient de la présomption de la diffusion d'informations vérifiées, règle fondamentale de leurs métiers, force est de constater qu'ils sont en première ligne dans la diffusion de fake news. Malgré tout, ils sont des acteurs-clés et ne peuvent être tenus à l'écart en matière d'éducation et de sensibilisation. Il faut accentuer les programmes de formation continue pour les journalistes sur la vérification des faits, l'éthique journalistique et la lutte contre la désinformation. Ces formations peuvent renforcer leurs compétences pour rapporter de manière précise et équilibrée.

Enfin, il ne faut pas oublier les populations des zones rurales ou celles en dehors des grandes villes. Ces communautés sont souvent plus vulnérables à la désinformation en raison d'un accès limité à des sources d'information fiables. Des programmes d'éducation locale, peut-être via des initiatives de sensibilisation compétences de base en matière de discernement de l'information.

## Des initiatives pour atténuer le fléau

De nombreux projets ont vu le jour en Côte d'Ivoire depuis quelques années et c'est une très bonne chose. De mon constat, ces initiatives sont ponctuelles et ne se projettent pas dans la durée, soit par manque de vision, soit par manque de moyens, soit les deux. Dommage !

En 2023, certaines résistent. Mettons-les en lumière.

D'abord le projet gouvernemental « **Tous responsables en Ligne** ». Lancé le mercredi 16 août 2023 à Abidjan, il s'agit d'une « campagne de sensibilisation du public à l'utilisation responsable des réseaux sociaux ». « Une stratégie de sensibilisation et de formation à l'utilisation responsable des médias sociaux reposant sur plusieurs axes », explique le ministère de la communication (qui, à ce moment, dirigeait aussi le département de l'économie numérique).

Une première phase consiste en « une campagne de sensibilisation qui mettra en lumière les avantages et les dangers des réseaux sociaux. Des ateliers, webinaires et matériels éducatifs seront proposés au grand public dans les prochaines semaines, mais également une vulgarisation de tous les textes de lois adoptés qui apportent la régulation nécessaire des activités déployées en ligne et permettent de freiner les termes xénophobes, haineux et injurieux qui y sont constamment véhiculés », précisait le ministre Amadou Coulibaly.

Le deuxième axe est l'engagement communautaire. « À ce niveau, des partenariats seront développés avec des associations, des influenceurs et autres parties prenantes pour étendre la portée et créer un mouvement collectif en faveur de l'utilisation responsable des réseaux sociaux et de protéger leur vie », ajoute-t-il en précisant qu'il y aura également des outils et leurs sources. « À cet effet, des outils ressources en ligne permettant aux utilisateurs de mieux gérer leur présence sur les réseaux sociaux seront créés et mis à disposition » (troisième axe). Le quatrième axe est « la récompense des bonnes pratiques », et enfin le cinquième « porte sur l'évaluation et l'amélioration continue ».

Quelques mois après son lancement, il est trop tôt pour juger le programme. Mais, le constat est là. Les activités se déroulent aussi bien à

Abidjan qu'à l'intérieur du pays, si on s'en tient au compte rendu sur les comptes officiels du ministère et le relai qui en est fait dans les médias.

L'autre projet qui a été lancé récemment à l'initiative de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) : une charte impliquant plusieurs acteurs du numérique en Côte d'Ivoire, dont des blogueurs, des activistes et des influenceurs. Le jeudi 26 octobre 2023, plusieurs d'entre eux l'ont signée et se sont engagés à la respecter.

« La Charte des Réseaux Sociaux est un ensemble de sept (07) principes pour une citoyenneté numérique positive pour des leaders dans le domaine (Activistes, Blogueurs et Influenceurs). C'est un engagement à titre volontaire, libre et en toute responsabilité », peut-on lire sur le site web de la HACA.

« Nous devons ensemble combattre la manipulation de l'information pour éviter la prolifération des fake news, des contenus haineux, de l'atteinte à la vie privée, à l'honorabilité des personnes, des appels à l'insurrection et à la rébellion, à la haine ethnique communautaire ou religieuse », a exhorté Me Bourgoïn, président de l'Institution en soutenant que : « le repère des acteurs des réseaux sociaux doit être d'abord moral. Le lucratif étant secondaire ».

Ces deux initiatives, du fait qu'elles viennent d'institutions étatiques, sont un bon signal. Le gouvernement a été longtemps accusé de laxisme face à ce phénomène, privilégiant la répression à l'éducation. Cette fois, on semble tenir le bon bout. Pourvu que ça dure. Car la lutte contre la désinformation (et accessoirement les discours de haine) est une question de survie de notre stabilité sociale et politique, voire de notre démocratie.

Les initiatives qui existent ne doivent pas seulement l'être comme un effet de mode ou un bel alibi pour attirer du financement, mais doivent en (dé)montrer l'efficacité à la fois d'un point de vue quantitatif par l'augmentation du nombre de personnes formées et sensibilisées, mais aussi à un niveau qualitatif par l'atténuation des fake news et de leurs effets.

*\*Israël Guébo a travaillé comme journaliste pour des médias ivoiriens, panafricains et internationaux. C'est un communicant, expert du numérique, qui a accompagné de nombreuses institutions nationales et internationales dans la structuration, l'optimisation et le déploiement de leur communication. Depuis plus de 20 ans, il est engagé en Côte d'Ivoire en travaillant à la transformation sociale par des formations et des actions citoyennes auprès des populations. Il est écrivain, auteur de 3 livres.*

# Certificat Leadership & Communication

Reconnu par le FDFP

**12 semaines  
100 heures**

L'Institut Africain des Médias lance une Certification en « **Leadership & Communication** ». Un programme intensif de 6 mois conçu pour renforcer les compétences en leadership et en communication des professionnels ambitieux. Ce programme vise à préparer les participants à exceller dans un environnement professionnel exigeant, en leur fournissant des compétences essentielles en communication, en leadership, et en gestion de crise. Les modules proposés couvrent une gamme complète de compétences, allant de la prise de parole en public à la communication digitale, en passant par la gestion des médias et la résolution de problèmes complexes.

## Descriptif des modules :

**1. Prise de parole en public :** Ce module vise à améliorer les compétences en prise de parole en public. Il inclut des techniques de présentation, la gestion du trac, et la création d'un impact durable lors de discours et présentations.

**3. Rédaction d'une stratégie et d'un Plan de communication :** Ce module guide les participants dans l'élaboration de stratégies de communication efficaces, en identifiant les objectifs, les publics cibles, et les messages clés.

**5. Communication de crise :** Ce module prépare les participants à gérer efficacement les situations de crise en utilisant des techniques de communication stratégique et des plans de gestion de crise.

**7. Projet individuel + encadrement :** Les participants auront l'occasion d'appliquer les compétences acquises en travaillant sur un projet individuel ou professionnel. L'encadrement sous le coaching personnalisé d'un expert de la communication, des médias et/ou du numérique, les guidera dans la mise en œuvre de leur projet.

**2. Communication numérique :** Ce module explore les aspects clés de la communication en ligne, y compris les médias sociaux, la gestion de la réputation en ligne, et la création de contenu engageant pour le public numérique.

**4. Média training :** Ce module forme les participants à interagir avec les médias. Il comprend l'apprentissage de la rédaction d'articles de presse ainsi que la préparation de la prise de parole pour la radio, pour la télévision.

**6. La Relation Presse :** Ce module se concentre sur les techniques et les pratiques de gestion des relations avec la presse, y compris les communiqués de presse, les conférences de presse, et la gestion des interviews médiatique.

## Public cible de la formation :

Cette certification s'adresse aux dirigeants, cadres, et à toute personne souhaitant développer ses compétences en communication et en leadership pour rester compétitive sur le marché professionnel. Elle est conçue pour les individus désireux d'acquérir une compréhension approfondie de la communication stratégique et du leadership, ainsi que pour ceux qui cherchent à évoluer dans des postes de responsabilité au sein de leur organisation.

**Tarif : 1 000 000 F CFA**

500 000 F CFA à l'inscription.

150 000 Fin janvier

150 000 Fin Février

200 000 Fin mars

**Informations :**

+225 07 59 319 600

[info@iam-abidjan.ci](mailto:info@iam-abidjan.ci) [www.iam-abidjan.ci](http://www.iam-abidjan.ci)

Les cours se déroulent tous les samedis de 9 heures à 16 heures sur le campus de l'Institut Africain des Médias (pour ceux qui sont à Abidjan) ou en ligne pour les personnes en dehors d'Abidjan.